

Nom Prénom Sexe : M ou F

Téléphone Mail

Date naissance (signature des parents si mineur)

Catégorie choisie (à entourer). (NB le solo trail homme et femme correspond au Challenge)

TRAIL KAYAK

1. Solo homme
2. Solo femme
3. Relais homme (Nom des autres participants, nom équipe)

4. Relais femme (Nom des autres participantes, nom équipe)

5. Relais mixte (Nom des autres participants, nom équipe)

J'ai pris connaissance du règlement de l'IronManec'h 2016 (page suivante) et en accepte toutes les clauses.

En particulier : CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE DE NON CONTRE INDICATION AU TRIATHLON « S » EN COMPETITION

L'organisation a souscrit une assurance RC et il incombe aux participants de s'assurer personnellement contre les risques liés à la pratique des sports nature de loisir. (Assurance responsabilité civile, chef de famille...).
Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Signature

Signature parents (autorisation parentale) pour les mineurs (Cadet : 16 ans minimum).

La catégorie minime peut s'inscrire mais uniquement en relais sur la natation et le kayak, à l'exclusion du VTT et du Trail

Prix pour les **solo 20 euros.** (Gratuit pour les membres de l'association)

Prix par **équipe 30 euros.** (Gratuit pour les membres de l'association)

Paiement par chèque, CERTIFICAT MEDICAL, **BULLETIN SIGNÉ** à envoyer (avant le 10 juillet) à l'ordre de

ASSOCIATION IRONMANECH
17 rue Pierre Vaudenay
78350 Jouy en Josas
docteur.catherine@gmail.com
Contact téléphonique 0678412154

Règlement de l'Ironmanec'h 2016

- **Article 1** : L'association Ironmanec'h organise le 6 août 2016 à 17H45 la deuxième édition de l'Ironmanec'h, enchaînement d'épreuves sportives combinées. (450 m nage, 14,6 km vtt, 5,6 km trail ou 3 km de kayak). Il n'y a pas d'affiliation à une quelconque fédération sportive.
- **Article 2 : Environnement** Nous souhaitons donner à cette épreuve, l'engagement du respect par tous de nos ressources naturelles et de l'environnement sur l'ensemble du parcours. Respectez le balisage, le code de la route et les sites traversés. Conservez vos déchets. Nous vous engageons à pratiquer le co-voiturage.
- **Article 3 : Participation** : Les épreuves sont ouvertes à tout concurrent âgé de 16 ans MINIMUM (cadet). Les concurrents plus jeunes (minimes) peuvent participer en relais (natation et/ou kayak) à l'exclusion de la course à pied et VTT. Les déguisements sont les bienvenus.
- Tout dossier d'inscription sera pris en compte uniquement avec certificat **médical d'aptitude de triathlon taille S en compétition de moins d'un an** à la date de la course. Tout dossier incomplet sera refusé. Les mineurs doivent avoir une autorisation parentale. Participation soit en **solo** = enchaînement des 3 épreuves par même concurrent ; soit en **relais** à 2 ou 3 concurrents.
- **Article 4** : Course limitée à 150 coureurs. Tarifs : 20€ en solo et 30€ en équipe. Chaque concurrent amène son propre vélo. Pour le kayak pensez à le réserver la veille à Cardinale sud.
- **Article 5 : Remise des dossards** Le vendredi 5 août à 17H devant la cabine 35 des Bodin ; Le samedi 6 août à partir de 11H devant cabine des Bodin ou au domicile du Président à Rospico le vendredi matin de 10H à 12H (tél : 0678412154)
- **Article 6** : Classement par ordre d'apparition sous l'arche d'arrivée assuré par les bénévoles. Pas de chronométrage officiel.
- **Article 7** : Départ/ Arrivée. Plage de Port Manec'h sous les 3 palmiers. Une arche sera mise en place.
- **Article 8** : Un ravitaillement solide et liquide : fruits, chocolat, gâteaux secs, eau et coca à mi parcours du VTT, ainsi qu'au départ de la dernière transition. Point d'eau sur les zones de transition.
- **Article 9 : Sécurité : BRIEFING avant le départ à 17H20 sous les 3 palmiers.** Des signaleurs seront postés sur les parcours. Une équipe médicale sera présente sur la ligne d'arrivée et les zones de transition. Un médecin serre file partira derrière le dernier vélo. Un Zodiac serre file partira derrière le dernier kayak. Les coureurs doivent respecter le code de la route et de l'environnement. Les coureurs doivent obéir aux ordres des signaleurs, en particulier **lors des 2 traversées de la départementale.**
- **Article 10 : Résultats et récompenses** sur la plage sous les 3 palmiers à la fin de l'évènement. Récompenses aux 3 premiers arrivés des catégories solo trail et kayak et aux premiers de chaque catégorie équipe ou relais. Remise du challenge homme et femme (solo trail) et différents lots offerts à tous si nous avons des sponsors généreux.
Un trophée sera remis à la famille la plus représentée sur le parcours. (Sportifs **et bénévoles**)
Un trophée récompensera le plus beau déguisement.
- **Article 11 : Assurance** L'organisation a souscrit auprès d'une compagnie d'assurances un contrat couvrant sa responsabilité civile mais décline toute autre responsabilité. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement (vérifier sa responsabilité chef de famille...)
- **Article 12 : Droit à l'image** Par son engagement, chaque concurrent autorise l'organisation à utiliser gratuitement son image pour toute communication.
- **Article 13 : Annulation de course** En cas de force majeure de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Les membres du bureau.

Le 25 avril 2016.

